

# RECONDUCTION DE LA CONVENTION avec LA MAIRIE DE LLUPIA pour la prestation TELEALARME

# Entre

### La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Dîment représentée par son Président Monsieur René OLIVE dont le siège social est fixé à : Immeuble Multifonction Christina Bourquin, Allée Capdellayre - BP11 - 66301 THUIR CEDEX

ET

## La COMMUNE DE LLUPIA

Dûment représentée par son Maire Monsieur Roger RIGALL dont le siège social est fixé à : 15 carrer de la Dû - BP42 - 66300 THUIR CEDEX

# Il a été convenu ce qui suit :

La Communauté de Communes des Aspres assure le service de Téléalarme auprès des administrés de la commune de LLUPIA qui bénéficient des conditions de réduction accordées par le conseil communautaire en date du 26 Février 2015 et reconduites annuellement.

La Commune s'engage à avertir par courriel, le secrétariat de la Communauté de Communes sur toute nouvelle demande d'usager, aux fins de commande du service auprès du prestataire de service.

En contrepartie la commune de LLUPIA s'engage à régler annuellement le titre de recette correspondant au montant de la prestation fixé comme suit :

- la première année d'installation : 135 € par administré, représentant la location de l'appareil (84€) réglés au prestataire ainsi que les frais annexes (51€) correspondant à au montant des frais administratifs et techniques pour l'inscription et le suivi administratif de chaque adhérent, l'initialisation du matériel et le suivi de toute intervention
- 2) les années suivantes, la commune réglera le coût résiduel annuel de la location soit : 84 €.

Toute augmentation de frais de location appliquée par le prestataire de service : Société VITARIS, sera répercutée sur la facturation.

La présente convention est valable pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et sera renouvelable 2 fois au maximum. Toute résiliation de la convention interviendra par lettre recommandée avec accusé de réception, notifiée au moins trois mois avant l'échéance annuelle.

Fait à THUIR, le .....DECEMBRE 2021

Le Maire de Llupia, Roger RIGALL Le Président de la C.C des Aspres, René OLIVE